

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 23 MARS 2017

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mille dix-sept

et le 23 mars

A 9 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Le Comité Syndical du 17 mars 2017, régulièrement convoqué par courrier du 28 février 2017 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 23 mars 2017 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation	
	20 mars 2017
Date d'affichage	
	23 mars 2017
Objet de la Délibération	

Nombre de Membres présents : 15

Monsieur René CANNIAUX, délégué de SAINT LOUP LE TERRIER et DES CRETES PREARDENNAISES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2016
DU BUDGET EAU
POTABLE**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU
BUDGET EAU POTABLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget eau potable pour l'exercice 2016,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 278 045,94 €.

VOTE :

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION
N° 2017-04**

Le Président,


Bernard BESTEL



après dépôt en Sous
Préfecture

Le : 12 avril 2017

et publication ou
notification

du 23 mars 2017



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

008-240800912-20170323-2017-04-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2017

ANNEXE

SSE BUDGET AEP	
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</u>	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	763 511,91 €
Dotation aux amortissement	36 168,80 €
TOTAL	799 680,71 €
RECETTES	801 499,38 €
Resultat de clôture exercice 2015	276 227,27 €
TOTAL	1 077 726,65 €
EXCEDENT	278 045,94 €
DEFICIT	
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	65 243,96 €
Déficit clôture exercice 2015	- €
TOTAL	65 243,96 €
RECETTES	20 496,00 €
Excedent clôture exercice 2015	71 473,17 €
Excédent de fonction. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	36 168,80 €
TOTAL	128 137,97 €
EXCEDENT	62 894,01 €
DEFICIT	
Restes à réaliser en dépenses	1 428 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	1 437 500,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	350 439,95 €
<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	
AFFECTATION DU RESULTAT	278 045,94 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
<u>POUR INFORMATION</u>	
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	72 394,01 €